

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1973)

Rubrik: Agence centrale de recherches

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans différentes régions. Le résultat de cette étude fut publié par le CICR¹ et résumé dans la « Revue Internationale de la Croix-Rouge »².

Suite aux conclusions et aux recommandations de son équipe médicale, le CICR établit un projet d'action à long terme (5 ans), et tenant compte également des plans et des programmes de la Fondation Nationale de l'Indien (FUNAI). Ce projet, qui fut discuté à plusieurs reprises entre le président de la Croix-Rouge brésilienne, le président de la FUNAI et le délégué général du CICR pour l'Amérique latine, fut approuvé par les autorités brésiliennes en 1972.

Aussitôt cette approbation reçue, le CICR se mit en contact avec un certain nombre de pays qui avaient manifesté un intérêt pour le programme, afin d'obtenir la couverture financière nécessaire à sa réalisation. Les Sociétés nationales et Gouvernements de plusieurs pays (République fédérale d'Allemagne, Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède et Suisse) ayant manifesté leur intention de soutenir le projet et les principaux obstacles ayant été surmontés, le CICR proposa à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge de reprendre cette action et signa en août 1973, avec le président de la Croix-Rouge brésilienne et le président de la FUNAI, une déclaration d'intention (« statement of understanding ») selon laquelle le CICR, promoteur du programme Amazonie, considérait que, désormais, sa responsabilité quant à la bonne marche du programme était dégagée. Ainsi, depuis le 1^{er} décembre 1973, l'action a passé sous la responsabilité du Service des Secours de la Ligue, auquel elle se trouve intégrée.

* * *

AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES

Au cours de l'année 1973, l'Agence centrale de recherches (ACR) a reçu 60 200 demandes et communications diverses relatives à la recherche des personnes disparues au cours de conflits (voir ci-après) et a expédié 62 600 plis.

¹ « Report of the ICRC Medical Mission to the Brazilian Amazon Region, May-August 1970 ». Geneva, October 1970 (ICRC Document D 1168b).

² Voir « Revue Internationale », juin 1971 et mars 1974.

C'est dire que son activité s'est poursuivie à un rythme soutenu, d'autant plus que, durant la même période, lui sont parvenues 628 listes de prisonniers de guerre, d'internés civils et de détenus, listes comprenant quelque 132 900 noms et auxquelles se sont ajoutées 31 499 cartes de capture et 42 757 cartes de rapatriement.

Ainsi qu'on le sait, l'ACR ne se limite pas à communiquer à la Puissance d'origine (de même qu'aux familles qui en font la demande) les renseignements recueillis sur les prisonniers de guerre et les internés civils; elle enregistre également, dans ses vastes fichiers, toute information reçue sur le sort des personnes disparues au cours du conflit, sur le lieu d'internement, l'état de santé et le rapatriement des captifs. Quant aux notifications de décès, elles sont examinées et enregistrées avec un soin tout particulier.

Si les renseignements nécessaires sur les personnes recherchées font défaut ou ne sont pas suffisamment récents, l'ACR s'adresse aux offices compétents. C'est ainsi que l'ACR a ouvert plus de 17 000 enquêtes durant l'année écoulée. Grâce aux résultats de ses investigations, elle a pu clore 13 068 cas.

Dans le sous-continent asiatique¹, l'ACR a entrepris une action d'envergure liée à la captivité et au rapatriement des prisonniers de guerre et des internés civils pakistanais, ainsi qu'au transfert, d'une part, de militaires et de civils d'origine bengalie ramenés du Pakistan au Bangladesh et, d'autre part, des personnes quittant le Bangladesh pour se rendre au Pakistan.

De même, elle a mené à bien les diverses tâches découlant du conflit au Moyen-Orient¹.

Mais l'actualité n'est pas seule à mobiliser les efforts de l'ACR. Les multiples conflits qui se sont succédé depuis 1939, l'exode d'innombrables réfugiés, lui imposent encore des tâches telles que: retrouver les traces de personnes disparues ou déplacées, établir des attestations de captivité, de maladie ou de décès ou encore œuvrer dans le cadre de l'action de regroupement de familles.

Dépositaire des millions de renseignements contenus dans ses fichiers, l'ACR demeure une centrale de renseignements à laquelle l'on ne cesse de faire appel.

¹ Pour plus de détails sur les activités de l'Agence dans le sous-continent asiatique et au Moyen-Orient, veuillez vous référer respectivement aux pp. 27 et 14 du présent Rapport.

Il convient de rappeler que l'ACR travaille en étroite coopération avec les Sociétés nationales ainsi qu'avec le Service international de recherches (Arolsen), qui lui apportent un précieux concours.

De plus, elle s'appuie sur la collaboration de ses propres agences locales, organisées par ses soins dans le sous-continent asiatique, au Moyen-Orient, en Indochine de même qu'au Chili.

SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

Créé à la fin de la Deuxième Guerre mondiale en vue de réunir les archives relatives aux camps de concentration et de tenir à jour un fichier sur les anciens détenus, le Service international de recherches (SIR), dont la gestion a été confiée au CICR en 1955, continue de connaître une activité intense. C'est ainsi qu'en 1973 il a reçu 221 860 demandes, soit 76 117 de plus que l'année précédente.

Ces demandes se répartissent de la manière suivante: demandes de certificats d'incarcération et de résidence, qui sont en relation avec la loi d'indemnisation entrée en vigueur dans la République fédérale d'Allemagne en 1953; demandes d'actes de décès; demandes de documents ayant trait à des cas de maladie; demandes de photocopies; demandes d'informations en vue de l'obtention de rentes et pensions; demandes pour des ouvrages à la mémoire des victimes de la déportation; demandes présentées par des services d'archives et pour des publications et demandes émanant des procureurs généraux; enfin, demandes de recherches individuelles et demandes d'informations d'ordre historique et statistique.

L'augmentation enregistrée en 1973 est due avant tout à l'ampleur prise par les demandes pour des ouvrages à la mémoire des victimes de la déportation, qui ont passé de 43 991 en 1972 à 96 858 en 1973, ainsi qu'aux demandes émanant des procureurs généraux qui ont presque quadruplé (11 805 en 1972 pour 42 448 en 1973). Ces dernières concernent en majorité la recherche de témoins.

Après avoir examiné toutes ces demandes, le SIR a donné, en 1973, 245 427 réponses.

En outre, près de 1,5 million de fiches de référence ont été établies, portant le nombre total des fiches répertoriées au fichier central à environ 38,5 millions.